BULLETIN MUNICIPAL

LE PETIT CASTELLOIS

OCTOBRE 2016

EDITO:

Après un été chaud et ensoleillé qui ravit souvent tout le monde sauf pour les moissons, fin des vacances. Nous voila tous retournés à nos occupations en profitant de l'été indien.

Mais les cheminées qui ne vont pas tarder à embaumer les petits matins ne doivent pas nous faire oublier , que les activités reprennent également et de nombreuses possibilités sont accessibles dans notre village.

Thierry Bax

SOMMAIRE:

MOT DU MAIRE: P2-3

CES DERNIERS MOIS: P4

A VENIR: P5 et 6

DIVERS: P7 et 8

lepetitcastellois@free.fr

Le mot du maire:

Chers administrés,

Le mois de septembre marque la rentrée pour bon nombre d'entre nous avec notamment les premiers pas de nos enfants à la crèche, à l'école, au collège ou encore au lycée.

Pour autant, tout ne s'est pas arrêté durant l'été. Malheureusement, nos travaux routiers n'ont pas pu être exécutés en totalité. Une entreprise avait commencé les travaux au Bourg du Haut (préparation des voies) mais n'a pas fini sa prestation, nous recherchons une entreprise pour les terminer ce qui sous-entend de faire faire de nouveaux devis.

Par contre les travaux de la route de la forêt du Frétoy en collaboration avec ONF sont terminés. En ce qui concerne le chemin de Maupertuis, qui était dans le tiroir depuis plus de 20 ans l'enduit devrait être réalisé quand vous lirez ce bulletin.

Dès que les entreprises seront disponibles, nous pourrons entreprendre les travaux de réhabilitation des toilettes de la cour de la mairie.

Un marché de travaux à procédure adaptée a été lancé pour une partie des travaux d'isolation et du chauffage de la salle de rencontre de l'Espace Nature du Beauvais. Nous espérons que ces travaux verront le jour avant l'hiver et qu'ils seront terminés pour le repas des anciens.

Et comme toujours, nous sommes à la recherche d'entreprises qui veulent bien nous établir des devis pour respecter la règle des fameux « trois devis » avant de pouvoir engager des travaux.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes ne va pas tarder à procéder au contrôle systématique des assainissements autonomes sur l'ensemble des habitations de la commune.

A noter également, quelques désagréments concernant le ramassage des ordures ménagères dans la rue des fossés pendant deux semaines consécutives à cause du stationnement gênant de véhicules dans cette rue. Un arrêté municipal sera pris à partir du 1er novembre pour une interdiction de stationner dans cette rue pendant la nuit du lundi 0h00 au mardi matin 10h00.

Un groupe de travail, qui sera intimement lié à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, devrait être mis en place pour la fin de l'année.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme, après le travail qui sera effectué par ce groupe, je demanderai aux administrés de communiquer leurs remarques, leurs interrogations, voire même leurs inquiétudes.

Puis après ce travail, nous aurons recours à un bureau d'étude pour l'élaboration de ce PLU. Je tiens donc à vous rappeler que le PLU sera comme une charte du Conseil Municipal. Cette charte prônera :

- le maintien de notre activité rurale
- la création de centres de vie et d'un tissu territorial organisé et cohérent afin de maintenir et de continuer à créer du lien social (entraide et solidarité)

* Ces mesures se feront bien sûr dans le respect de l'environnement, le respect des personnes et de leurs différences.

Pour le nouveau système de collecte des ordures ménagère, nous attendons la concrétisation des réponses et le choix du futur regroupement des Communautés de Communes, la mise en place serait envisageable aux alentours du deuxième semestre 2017 voire en 2018.

À partir du 1er janvier prochain, la Communauté de Communes entre Cure et Yonne et la Communauté de Communes du Chablisien seront rattachées en une seule Communauté de Communes, avec un territoire qui ira pour une extrémité de Pontigny et pour l'autre à Mailly le Château. Je tiens donc à vous rappeler que le mariage de ces deux Communautés de Communes est le résultat de presque un an et demi de réflexion, ponctué par de nombreuses réunions et de très nombreux échanges, entre les deux Présidents, les vices Présidents des deux Comcom et le Préfet. L'accélération de cette fusion, sur demande de Monsieur le Préfet, n'était pourtant pas notre choix.

Dans les projets, le regroupement des services des eaux : peut-être un regroupement avec le syndicat de la Puisaye....

Le mois de septembre marque également la rentrée des associations.

Ce dernier trimestre sera l'occasion pour la commune et le conseil municipal :

- d'entamer la phase de travail du plan local d'urbanisme
- prévoir les travaux à venir pour 2017.

Je me permets de rappeler que le secrétariat de mairie est à votre disposition pour tout renseignement et que la commune dispose d'un site internet quotidiennement mis à jour : www.maillylechateau.fr, sur lequel vous pouvez trouver de nombreuses informations sur la vie de notre village en attendant le prochain mot du Maire.

Et pour conclure, en fin de bulletin, un petit rappel sur la souscription en cours pour le financement des travaux de notre église, pour toutes celles et ceux qui sont attachés à notre patrimoine. Avec le concours de l'ASCMC nous envisageons également un concert, courant juin, au profit des travaux de l'église.

Votre Maire,

Philippe Gérard QUIRIN

DEPUIS NOTRE DERNIER BULLETIN

CONCOURS DE PECHE:

La 75eme édition s'est parfaitement déroulée. Le beau temps était de la partie. Les 56 inscrits n'ont pas tous été récompensés par des prises mais l'ambiance a comme toujours été excellente. Rendez vous est pris pour l'année prochaine

	NOM	PRENOM	Nb de poissons	C	Poids en g	Points
1er Prix	MORINET	MAX	58	5	1240	1530
2ème Prix	MINARD	MICHEL	15	5	1200	1275
3ème Prix	BOUDIN	JB	19	5	620	715
1ère dame	GUDIN	EMMANUELLE	3	5	150	165
1er Jeune	NOEL	TOM	1	5	10	15
1er Mailly	TOURNIER	CLEMENT	26	5	70	200

VIDE GRENIER DES POMPIERS:

Que dire si ce n'est…''la poisse''. Beau avant, beau après et le 18...la douche.

Mais l'ambiance n'est pas retombée même si les exposants qui avaient bravé la pluie n'étaient pas nombreux.

Buvette et restauration ont tenu leurs promesses et c'est finalement une journée qui, sans remplir les attentes des organisateurs, a permis de passer de bons moments.

Rendez vous à l'année prochaine...

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE MAILLY LE CHÂTEAU

ORGANISATION DE LA SAISON 2016/17

La réunion de rentrée a fait le bilan de la saison passée, l'état du moment et proposé de nombreux projets.

Petit rappel : l'association regroupe des sections et des ateliers dont le but est une animation variée à la portée de tous.

Pour 2016/17,

Les sections sont :
L'astronomie (Ursa Major) , L'EnduRando, l'escalade, la gymnastique d'entretien, la piscine, le tennis de table ;

Les ateliers sont :
Le dessin/peinture, les sorties culturelles. (l'informatique est en attente, la cuisine fait une pause et la généalogie est en sommeil)

Quelles sont les nouvelles :

Astronomie :
La section souligne la réussite de la « Nuit des étoiles », trois soirées d'animation, une forte fréquentation et de belles émotions.
La saison repart avec ses réunions-conférences, ses observations d'étoiles et un magnifique projet : la construction d'un PLANETARIUM réalisé par les membres du groupe…le premier du Département
Renseignements : Stéphane MONTCHAUD, 0622534933
Patrick BERGER, 0681062487

Dessin/peinture
La saison 2015, comme d'habitude s'est déroulée dans une très bonne ambiance. Tous les « artistes » ont progressé sous les conseils avisés de Michel BOUTRY. Une exposition bien visitée s'est déroulée pendant le vide greniers. Tous ont pu apprécier la qualité grandissante des prestations.
Reprise : mercredi 12 octobre à 16h
Michel BOUTRY : 0386814236

EnduRando
Les randonnées mensuelles continuent à animer les amateurs de « marche à pieds ». les coureurs de fond se retrouvent le dimanche matin.
Le cross (8 de Mailly le Château) se prépare ; Il aura lieu le Dimanche 13 novembre 2016 et les organisateurs espèrent un coup de main et une réussite aussi belle que l'an dernier.
Contact, Ali FELLAH, 0782248920

Escalade
Section historique, l'escalade poursuit ses activités en salle et à l'extérieur.
Encadrement par Eric Vales, brevet d'état.
La reprise s'est effectuée le 15 septembre et les projets sont nombreux.

Contact : Benjamin VECTEN, 0666702805

Gymnastique d'entretien
La section accueille toutes celles et ceux qui désirent se maintenir en forme.
Animation vidéo et tapis de marche.
Reprise : lundi 26 septembre 18h30 au foyer
Mercredi : date non arrêtée.
Contacts : Evelyne TAVERNIER, 0386811431
Colette PROUST, 0386814034

Piscine
Activité intercommunale qui a connu un vrai succès en 2015/16
La reprise s'effectuera le jeudi 13 octobre2016 pour 24 séances
Priorité est donnée aux enfants pour « apprendre à nager »
Départ : 16H25 de Mailly le Château …retour 20H
Transport avec le car de la CCECY
Piscine d'Avallon
Intervenants professionnels diplômés
Contact : A.B.NOEL : 0386814555

Sorties Culturelles
La saison 2015/16 s'est déroulée simplement. Les différents spectacles proposés par le théâtre d'Auxerre étaient de qualité.
La saison reprend et le programme est disponible au 0386814555. Déjà un petit nombre est intéressé, il peut encore s'étoffer. D'autres sorties (cinéma, spectacles divers…) sont envisagées.
Contact, A.B.NOEL, 0386814555

Tennis de Table
La saison 2016/17 est repartie.
Activité de Loisir qui peut évoluer, ouverte à tous..
Ambiance conviviale
Actuellement : mercredi à 19H à l'Espace Nature du Beauvais.
Contact : Maxime BROT, 0679446563

PERSPECTIVES D'ANIMATIONS 2016/17

Pour **2016** : LOTO , 4 décembre 2016

Pour **2017** : Vide greniers du lundi de pentecôte, le 5 juin 2017
Loto, début décembre 2017

A l'étude ou en préparation :
Repas villageois
Bal
Concert
Spectacle
Pique nique associatif

L'ASCMC bouge…venez bouger avec l'ASCMC
Rejoignez les 130 adhérents de notre grande famille pour partager les plaisirs et les animations.

Le président, Bernard NOEL

OCTOBRE

Samedi 29	Randonnée HALLOWEEN ASCMC Endurando	ENB

NOVEMBRE

Vendredi 11	Commémoration Armistice	Foyer
Dimanche 13	Cross 8 de Mailly ASCMC Endurando	ENB
Dimanche 20	Repas des Anciens Commune	ENB
Dimanche 27	Repas Sainte Barbe - Amicale CPI	ENB

DECEMBRE

Dimanche 4	Loto ASCMC	ENB
Dimanche 11	Championnat Cyclo Cross	ENB
Dimanche 18	Arbre de Noël Commune	ENB

***ENB** : **E**space **N**ature du **B**eauvais

REMERCIEMENTS

Merci aux pompiers de Mailly le Château.

Nous tenons à adresser nos remerciements aux pompiers pour leurs interventions à notre domicile en septembre.
Un nid de guêpes s'était niché sur notre toit, bien caché, il a fallu deux interventions pour en venir à bout.
Ce type de service ne fait plus partie des missions des pompiers dans la plupart des localités. Malgré tout le CPI de Mailly le Château continue à intervenir.
Un grand merci.
Mme et Mr CALA

Encore un merci aux sapeurs pompiers pour la préparation et le tir du feu d'artifice. Cette année un nouveau fournisseur et pour un budget équivalent, une meilleure prestation mais plus de temps passé bénévolement pour à l'installation.

DIVERS

PASSAGE A L'HEURE D'HIVER:

LE RAMASSAGE DES POUBELLES PASSE A 7H00 DU MATIN à dater du 03/10/2016

L'OUVERTURE DE LA DECHETERIE PASSE EGALEMENT AUX HORAIRES D'HIVER

SAISON CAMPING 2016 :

Cette année, après un mois de juin sous l'eau, le camping à été infesté de moustiques, et nombre de campeurs ont quitté les lieux après inscription, ne pouvant supporter leurs piqures.
Les températures très fraiches du début juillet, environ 6 à 7 degrés le matin jusqu'au 13 juillet ont contribué à une faible fréquentation.
Un pic, comme tous les ans du 15 juillet au début août, mais grosse baisse de fréquentation des hollandais sur la saison.
juin: 12 nuitées, ouverture le 25 au lieu du 4 juin.
juillet: 577 nuitées:
aout : 493 nuitées:
sept : 32 ou 33

RECHERCHE SUR LE SOLDAT JEAN PIERRE MARCHAND

Mme Eva BERGER à effectuer des recherches pour redonner une identité à un poilu mort pour la France en 1914-1918.

Le fruit de son travail donne aujourd'hui un document riche en informations, documentations, arbre généalogique.

''Né le 26 juin 1883 à Paris

A l'âge de 5 ans, le petit Jean Pierre avait été adopté par la famille FEVRE-MOREAU au lieu dit de Maupertuis.

Recensé de 1901 à 1906 à Mailly le Château. A 20 ans MARCHAND Jean Pierre réside à Venouse(89).

Date de son décès sera transcrit le 20 août 1915 à Venouse.

Il est inscrit sur le monument aux morts de Venouse ainsi que sur celui de Mailly le Château, son village d'adoption.

Décédé le 26 avril 1915 à Boureuille dans la Meuse.''

Voilà un court aperçu du document rédigé par Mme Eva BERGER, de la section Généalogie de l'ASCMC.

Félicitations à elle pour cet excellent travail.

FONDATION DU PATRIMOINE Bourgogne

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON
POUR CE PROJET

Préservons aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine

www.fondation-patrimoine.org/32635

Aidez-nous à restaurer l'église Saint Adrien de Mailly-le-Château

(Yonne)

Située sur la place centrale qui porte son nom, l'Eglise Saint Adrien dont le clocher domine le village, demeure le monument le plus imposant de la cité.
Construite grâce à la volonté de la Comtesse Mahaut de Courtenay, elle fut inaugurée en 1220. Cette église, grande pour son époque, fut bâtie de murs épais qui lui donnaient une allure de forteresse. L'aspect totalement asymétrique de la façade crée un rythme qui la rend très vivante.

Sur le côté droit de l'église, une tourelle d'escalier recouverte de bardeaux (tuiles en bois) permet d'accéder au triforium (passage étroit aménagé dans les bas-côtés de la nef) et à la galerie des statues. Sur le côté gauche de la façade, des arcs boutants soutiennent les murs de l'édifice.

Le portail extérieur est sculpté d'un groupe de cinq statues surmontées de colonnettes. Au centre, on aperçoit la Comtesse de Courtenay entourée de serfs et autres manants. Cette colonnade est certainement postérieure à l'achèvement de l'église et a probablement été installée par les héritiers de la Comtesse.

Deux chapelles entourent le chœur. La première située au sud est de style XIVème. Tandis que la seconde, au nord, est de style Renaissance. Le clocher quant à lui est ajouté au XIVème siècle.

Les derniers travaux importants réalisés sur l'édifice datent du milieu des années 1980. Ils ont concernés la réfection des toitures (nef et bas -côtés en 1985; chœur, transept, chevet, chapelle et tourelle d'escalier Nord-Ouest, en 1987-1988).

Nous devons de nouveau engager une importante opération de restauration pour sauver ce témoin de la vie du village. Les travaux envisagés ont été scindés en deux tranches pour une meilleure répartition budgétaire :

► Tranche A : assainissement, reprise des fondations du clocher et de la tourelle Nord.
► Tranche B : contrôle des toitures, étanchéité des galeries Nord et Sud de la nef, reprise des soubassements.

Malgré les fonds publics sollicités, le montant restant à charge de la commune reste conséquent. C'est pourquoi la municipalité et l'association « les Amis du Pays de Mailly-le-Château» (APMAC), qui a, entre autres objectifs, la préservation du patrimoine communal, ont souhaité s'associer à la Fondation du patrimoine pour ouvrir une souscription publique afin que chacun, particuliers et entreprises, puisse apporter une aide indispensable à la réalisation de ce projet. Vous pouvez nous aider en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine. Cette dernière reversera les dons ainsi collectés et pourra ajouter un financement complémentaire.

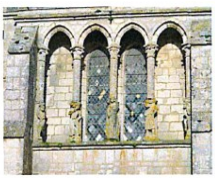

Contact et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage : Mairie de Mailly-le-Château
1 place Saint Adrien - 89660 MAILLY-LE-CHÂTEAU 03.86.81.40.37 *mairie-maillylechateau@orange.fr*
Ou Association : « les Amis du Pays de MAILLY-LE-CHATEAU » « APMAC »
Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :
88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 *bourgogne@fondation-patrimoine.org*
Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Document réalisé en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne

CHAMPAGNE BOURGOGNE
Le bon sens a de l'avenir

Bulletin de don

Je fais un don de ..... €
pour la restauration de l'église de Mailly-le-Château (89)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.
J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.
La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.
La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

☐ Sur le revenu ☐ Sur la fortune (ISF) ☐ Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église de Mailly-le-Château

Pour les **particuliers,** ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu,**
à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).
Ou de **l'impôt sur la fortune** *à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).*
(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
Pour les **entreprises,** *réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).*

► *Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription* ***ne pourront bénéficier de reçus fiscaux.***

Nom ou société.....
Adresse fiscale *(adresse de votre chèque)* ***Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.***

.....

CP .....Villle.....

Tél.....Mail .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association les Amis du Pays de MAILLY-LE-CHATEAU seront destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier
► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé
(ordre : Fondation du patrimoine : église de Mailly-le-Château)
à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet
► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/32635
Ou
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.
(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)

Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....
Aux côté de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets.** Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise.**
Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme **un organisme à la gestion économique rigoureuse,** hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission **d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.